

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 408-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE DE LAC-SERAGENT

Le projet de règlement vise à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent conformément aux exigences prescrites à l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 20 février, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 22 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de février 2023.

Vincent Rolland, directeur général et greffier